



Canadian Conference
of the Arts
Conférence canadienne
des arts

Diplôme d'honneur

Mise en candidature 2006

Le Diplôme d'honneur de la Conférence canadienne des arts est décerné chaque année à une personnalité canadienne ayant contribué de façon exceptionnelle à la vie artistique et culturelle du Canada, que ce soit en tant qu'artiste professionnel, bénévole, mentor, mécène, ou dans un autre rôle important.

Le premier Diplôme d'honneur a été décerné au regretté Vincent Massey, gouverneur général, en hommage à son travail de président de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada. Depuis, la CCA a ainsi remercié plus de 70 célébrités et créateurs de la riche expression culturelle du Canada.

Le comité des prix de la CCA choisit le lauréat du Diplôme d'honneur à partir des candidatures soumises chaque année par les membres de la CCA. Ces candidatures doivent nous parvenir au plus tard le **30 avril 2006**. La cérémonie de remise des prix se déroulera en automne 2006. Visitez régulièrement notre site (www.ccarts.ca) pour l'annonce de la date et du lieu de la cérémonie.



Le prix consiste en un parchemin encadré et un talisman en argent coulé, créé par un artisan de la Côte Ouest, le regretté Bill Reid

Veillez ajouter à ce formulaire une explication personnelle des raisons qui vous ont poussé à soumettre cette candidature et une description des réalisations du candidat dans le secteur culturel. **Veillez faire parvenir la mise en candidature à Paul Galipeau, Conférence canadienne des arts, 804- 130, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 5G4 Tél. (613) 238-3561 poste 20, Téléc. (613) 238-4849, paul.galipeau@ccarts.ca**

Nom du candidat : _____

Titre/Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Candidature soumise par : _____

Titre/Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Signature: _____

Règlements généraux

- Les personnes mises en candidature doivent pouvoir être présent(e)s pour la remise des prix.
- Les fonctionnaires des niveaux municipal, provincial et fédéral ne sont pas éligibles jusqu'à deux ans après avoir quitté leur poste.
- Les membres du personnel, du conseil d'administration et les travailleurs à contrat de la CCA ne sont pas éligibles jusqu'à deux ans après avoir quitté la CCA.
- Les mises en candidature éligibles seront présentées au comité des prix pour les trois années subséquentes